

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 41 (1953)

Heft: 811

Artikel: Nos suffragistes à l'oeuvre

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-268047>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VAUD

Groupe féminin du parti radical lausannois

C'est le 7 octobre, au Cercle démocratique, que sous la présidence de Mlle Georgette Perret, se tint la première séance de la saison, du groupe féminin du Parti radical-démocratique. M. Peitrequin, syndic, avait bien voulu lui consacrer une soirée et c'est avec un vif intérêt qu'un auditoire nombreux écouta les « Confidences d'un magistrat » contées avec la verve et l'humour coutumiers du syndic de Lausanne.

Avec une grande attention, ces dames soupesèrent les avantages et les désavantages de la magistrature. Un jour viendra...!

L'assemblée prit ensuite connaissance du programme de la saison 1953-1954.

Au Comptoir suisse

Il y a bien des années que notre journal, tout en se réjouissant du succès grandissant du Comptoir suisse et de son développement rapide, a signalé la mise à l'écart des femmes des hôtes officiels parmi les plus distingués, pendant le déjeuner de la journée officielle; depuis toujours, les femmes, épouses, des conseillers fédéraux, des magistrats vaudois et lausannois, sont admises à l'honneur de manger et de voir manger leurs époux du haut de la galerie, car on ne saurait mélanger, chez nous « les boucs et les brebis », comme dit la Bible. La direction du Comptoir, d'ailleurs fort bienveillante envers les femmes, explique cette... impolitesse par le manque de place. Si bien qu'on se réjouit de voir ce qu'il arrivera lorsque miss Willis, l'ambassadeur des Etats-Unis à Berne, sera invitée à la journée officielle. Sera-t-elle en bas, ou sur la galerie? Les paris sont ouverts.

En attendant, des journalistes lausannois, bien longtemps après nous, se sont avisés de la chose et ont protesté. Mlle C. Muret, dans la « Gazette de Lausanne », parle de « femmes parquées » et M. J. Nicollier, dans le même journal, écrit ceci :

« Cependant que personnalités suisses et étrangères, diplomates, économistes et journalistes prenaient place, on put voir, en vertu d'un protocole nettement anachronique, un certain contingent de dames elles aussi « officielles » reléguées sur les gradins latéraux de la salle. Nous espérons vivement, pour le renom de la galanterie vaudoise, que cette coutume étrange du « harenlik » et du « se-lamluk » aura, en l'an de grâce 1954, définitivement pris fin ! »

Est-ce que nos Vaudois se réveilleraient? S.B.

GENÈVE

C'est le 19 octobre seulement que la section genevoise a tenu son assemblée annuelle, celle-ci ayant été longtemps retardée par l'activité incessante déployée par tous ses membres au cours de l'exercice 1952-1953.

Me Emma Kammacher, la présidente, eut donc un fort copieux rapport à présenter, où ne figurait le rappel d'aucune des conférences que l'on organise habituellement, celles-ci étant remplacées par d'innombrables séances de propagande, tenues dans les quartiers de la ville ou les communes du canton, nécessitées par trois campagnes électorales consécutives.

En juin 1952, une campagne très brève fut entreprise, avant la votation pour la modification constitutionnelle visant à l'introduction des femmes dans le jury. La présidente du comité d'action, Mme Rossetti a porté l'effort des suffragistes sur la presse. A cet effet, une conférence de presse fut soigneusement préparée et organisée. De bons articles parurent dans les journaux à la veille de la votation. Il n'y eut guère d'opposition. Le corps électoral adopta la modification à une forte majorité (10 000 contre 6 000 environ).

La campagne qui précéda la consultation féminine du 30 novembre fut d'une toute autre envergure, mais elle atteignit aussi un résultat magnifique, puisqu'elle amena aux urnes plus de 35 000 femmes demandant leurs droits politiques, tandis que 6 000 déclaraient le refus. Me Kammacher communiqua que, d'après les renseignements subséquents obtenus, la proportion des électrices acceptantes doit être modifiée : on avait annoncé

LE ROSEY

ROLLE
(Hiver à Gstaad)

Institut international de jeunes gens
(9 à 18 ans)

Nos suffragistes à l'œuvre

Le « Paysan Suisse » contre le vote féminin (septembre 1953)

Il n'est pas d'endroit où l'importance de la femme pour la famille et l'économie soit plus estimée qu'à la ferme; mais c'est dans la paysannerie plus encore que partout ailleurs que se manifeste la plus vive opposition à l'égard de l'égalité des droits politiques de la femme. A la campagne, hommes et femmes sont unanimes à penser que le droit de vote n'est pas nécessaire pour les femmes suisses, qu'il ne constitue pas un progrès pour la démocratie.

Des correspondants politiques ont fait, à plusieurs reprises ces derniers temps, de la propagande à la radio en faveur du vote des femmes. Nous avons été surpris d'en comparant notre pays avec l'étranger, on ait passé sous silence que la Suisse était le seul pays dans lequel le peuple vote sur chaque modification de la Constitution, dans lequel la Constitution elle-même peut être modifiée par initiative populaire (voire l'éd.) et où chaque loi peut être soumise au verdict populaire lorsque le référendum a réuni suffisamment de signatures...

... Lors de votations relatives à des problèmes agricoles, M. Duttweiler forcerait la décision grâce à ses organes publicitaires et à ses énormes moyens financiers. Il est si facile de mobiliser les ménagères contre une loi agraire ou contre tout autre mesure de protection en faveur de l'agriculture!...

L'Association suisse pour le suffrage répond

L'Association suisse pour le suffrage féminin a adopté la résolution suivante:

Dans un article du professeur Laur, publié dans le « Journal des paysans » (« Schweizerische Bauernzeitung »), il était dit: « Il est hors de toute qu'en Suisse, le suffrage féminin est un danger mortel pour une politique économique équitable et tout particulièrement pour l'économie agricole », la conférence des présidentes de l'Association suisse pour le suffrage féminin considère que cette assertion est une grave accusation portée contre les femmes suisses. Elle rappelle que pendant la guerre, les citadines ont aidé les paysannes en organisant le service agricole des jeunes filles et le service de raccommodage, que les ménagères ont toujours fait tout leur possible pour aider à écouler les récoltes abondantes et que l'Alliance de sociétés féminines suisses a soutenu la loi sur l'agriculture et collabore aujourd'hui dans les commissions correspondantes.

La conférence regrette ces reproches injustifiés, qui ne sont pas faits pour favoriser la bonne entente entre les milieux paysans et non paysans. Elle exprime la conviction que le bulletin de vote permettra aux femmes conscientes de leur responsabilité à l'égard de la communauté de soutenir encore mieux les activités essentielles à la vie du pays.

Réunion des présidentes

Venues de toutes les parties de la Suisse, du centre, du septentrion, du sud, de l'ouest, de l'est, les présidentes de sections se sont rencontrées, à Berne, dimanche 25 octobre, pour mettre en commun leurs préoccupations présentes, leurs projets d'avenir.

Elles passeront en revue les différentes campagnes cantonales de l'année: votation de Genève, initiative bernoise, consultation prochaine de Bâle et en tireront des enseigne-

ments utiles pour l'avenir. D'heureuses suggestions furent encore faites au sujet de la propagande par presse à la suite d'un exposé sur ce problème de Mme Gerda Stocker-Meyer, journaliste, à Berne.

Une causerie de Mme Eric Choisly, présidente centrale, sur son récent voyage en Afrique du Sud apporta une agréable diversion.

E. K.

LUCERNE

La section lucernoise des intérêts féminins a tenu son assemblée générale le 13 octobre. Après la partie administrative, la présidente de l'Alliance, Mme Haemmerli-Schindler a entretenu l'auditoire de la grande fédération de nos sociétés suisses dont elle est responsable.

BERNE

La section bernoise a entendu le 29 octobre une conférence suivie de discussion sur *Nos vieillards et leurs problèmes*, aide aux vieillards dans le canton de Berne, par M. W. Thomet, avocat et le problème du logement chez nous et à l'étranger par Mlle Dr Emma Steiger (Zurich).

BALE

Enfin des femmes juges !

Trois femmes ont été nommées juges, cet automne, dans le canton de Bâle-Ville. Tout d'abord, Mlle H.-V. Borsinger, docteur en droit, candidate du parti catholique, a été élue tacitement juge au Tribunal pénal. Puis le 8 octobre, le Grand Conseil a nommé deux femmes juges suppléants au Tribunal civil; il s'agit de deux universitaires, Mmes Christine Bühler-Oppenheimer, Dr en philosophie (parti radical), et Esther Stamm-Schneider, Dr en droit (parti libéral-démocratique). S.F.

BAECHLER

teinturiers - nettoyeurs tout

A la Halle aux Chaussures

Maison fondée en 1870

Mme Vve L. MENZONE

Solidité - Éléance

5% escompte en tickets jaunes

17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

Pour être bien servie,

la ménagère avisée fait ses achats à la

COOPÉ

Escompte 5% Ristourne aux membres

« Nous luttons contre la vie chère »

NEUCHÂTEL

La Chaux-de-Fonds

La section a repris son activité sous l'aimable et dynamique présidence de Mme Y. Wolf. Après les communications, un très intéressant forum anima cette première séance. Mmes Blum et Barbezat traitèrent le sujet qui suscita bien des réflexions.

La femme mariée doit-elle travailler hors de son ménage ?

Deux thèses s'affrontent, la première dit : Oui la femme mariée doit travailler en dehors de son ménage, car son gain est un précieux apport, il augmente la sécurité matérielle de la famille ce qui a une influence considérable en tout temps, spécialement dans les périodes de crises. Le mari est exposé à faire de mauvaises affaires, il peut tomber malade ou perdre du jour au lendemain sa situation, il peut mourir. Dans les cas de divorce, il arrive fréquemment que le père néglige de payer la pension qu'il doit verser pour l'entretien de la famille. Doit-on blâmer une femme mariée qui continue à travailler, parce qu'elle préfère conserver son activité professionnelle, sachant fort bien que si elle se trouvait un jour dans la nécessité de subvenir seule à ses besoins ou à ceux de sa famille, elle ne retrouverait jamais une situation équivalente à celle qu'elle a abandonnée...

Autre danger : si l'on interdit à la femme mariée d'exercer une activité professionnelle, on encourage forcément l'union libre, avec ses conséquences morales, sociales et autres. En voulant soi-disant renvoyer la femme au foyer, on risque donc de causer un précieux préjudice à la famille, cellule de la société.

Dans l'immense majorité, les femmes mariées travaillent pour gagner leur vie ou celle de leur famille, de leurs proches. Si la femme mariée est contrainte d'abandonner sa profession, qu'elle ne trouve pas à gagner sa vie ailleurs, elle sera forcée de renvoyer ses aides de ménage : lessiveuse, femme de ménage, employée de maison, lesquelles, à leur tour, seront privées de leurs occupations. Si elle n'est plus en mesure d'assister ses parents, des frères et sœurs infirmes, ceux-ci tomberont alors à la charge de la communauté. Le travail professionnel de la femme n'est pas une conquête du féminisme, mais une nécessité économique.

Autre thèse : La femme doit rester à la maison élever les enfants, les éduquer, en faire des hommes et des femmes. Elle doit être là quand ils rentrent de l'école; une femme qui travaille toute la journée à l'usine, au bureau, au magasin rentre le soir épuisée, elle n'a pas la patience d'écouter les enfants raconter leurs petites joies, leurs grands chagrins, il faut vite préparer le dîner ou le souper, il y a une désagréable tension que les enfants cherchent à éviter en restant le plus longtemps possible hors de la maison. Ils sont livrés à eux-mêmes en dehors des heures de classe et oublient facilement les recommandations de la maman : faire les commissions, préparer le repas du soir, ou faire les devoirs d'école ! La femme ne peut faire double journée : conduire de front le travail professionnel et les mille travaux du ménage, repas substantiels et moins coûteux que les conserves, les lessives se font le samedi alors la maman est fatiguée pour jour du dimanche en compagnie du mari et des enfants. Dans les familles où la mère travaille au dehors, il faut acheter plus souvent du linge, des bas tandis que les placards regorgent de linge ou de vêtements qui restent en souffrance. D'autre part, la femme qui travaille en usine est trop fatiguée pour s'occuper intellectuellement, écouter une belle conférence ou prendre part à un groupement féminin pour participer à la vie collective, apprendre à défendre ses droits.

Le travail de la femme mariée n'est pas souhaitable car s'il apporte un semblant de gain, les pertes sont plus grandes encore. Le grand remède à apporter aux ménages d'ouvriers dont la mère de famille doit fournir un apport de gain sont les allocations familiales plus élevées et le salaire du mari suffisant pour élever dignement sa famille; une part des allocations familiales devraient revenir à la mère comme salaire personnel, ce qui évi-

Pour soigner
TOUX et MAUX DE GORGE
prenez la

POTION FINCK

(formule du Dr. Bischoff)

En vente à la PHARMACIE FINCK & C^{ie}

26, rue du Mont-Blanc, Genève
au prix de Fr. 1.80. Tél. 2.71.15